

Conditions d'accès

- Admission en classe de 4^e de l'enseignement agricole après une classe de 5^e sur avis du conseil de classe
- Admission en classe de 3^e de l'enseignement agricole après une 4^e de collège ou de l'enseignement agricole

3 objectifs à atteindre

- ✓ Remotiver les élèves en difficulté
- ✓ Travailler sur une orientation active (choisir sa formation et non pas la subir)
- ✓ Obtenir le diplôme national du brevet

Organisation scolaire

- Classe de 4^e : 28 h d'enseignement dont 8 h en ateliers de pratique ou en activités pluridisciplinaires
- Classe de 3^e : 29 h d'enseignement dont 7 h 30 en ateliers de pratique ou en activités pluridisciplinaires
- Stages en entreprise : une semaine en 4^e et deux semaines en 3^e
- Stages collectifs (semaines à thème)
- Voyage d'études.

Horaire hebdomadaire moyen

☑ Enseignement général :

	4 ^e	3 ^e
Français	3 h	3,5 h
Mathématiques	3 h	3 h
Langue vivante (anglais)	2 h	2 h
Biologie, écologie	1,5 h	1,5h
Histoire géographie	2 h	2,5h
Sciences physiques	1,5 h	2 h
Éducation phys. et sportive	3 h	3 h

☑ Initiation préprofessionnelle, découverte des métiers :

	4 ^e	3 ^e
Ateliers de découverte (1)	4,5 h	4 h
Activités pluridisciplinaires (2)	3,5 h	3,5 h

☑ Enseignement spécifique :

Éducation socioculturelle	2 h	2 h
Économie familiale et sociale	1 h	1 h
Informatique	1 h	1 h

(1) Les ateliers de découverte portent sur les thèmes suivants : en 4^e, l'animal, les matériaux, activités de loisir ; en 3^e, les productions végétales, l'aménagement paysager.

(2) Les activités pluridisciplinaires associent les enseignants de français, mathématiques, langues vivantes et histoire-géographie pour découvrir le monde professionnel.

Une pédagogie de la réussite

- Aide au travail personnel durant l'étude du soir
- Enseignement en groupes à effectifs réduits (12 maximum)
- Travaux en ateliers avec réalisation de projets concrets
- Visites d'entreprises, valorisation du stage en entreprise

Orientation, débouchés

- Entrée en seconde professionnelle dans le même établissement pour la préparation d'un Bac Pro en 3 ans (spécialités « Productions agricoles », « Aménagement et travaux paysagers », « Conseil-vente »), ou d'un BEPA « Services aux personnes » (d'autres spécialités sont ouvertes dans d'autres établissements agricoles)
- Formation professionnelle dans un établissement dépendant de l'Éducation nationale
- Préparation d'un CAP par l'apprentissage ou par la voie scolaire